***AVIS PUBLIC***

Est par la présente donné par la soussignée, Stéphanie Marier greffière-trésorière de ladite municipalité, que les membres du conseil lors d’une séance ordinaire qui sera tenue le lundi 12 février 2024 à 19:30 heures, au 5111 chemin du Lac, Saint-Gabriel-de-Brandon statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

**NATURE DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :**

Cette demande est faite par le propriétaire du lot 3 670 546 à Saint-Gabriel-de-Brandon concernant la profondeur minimale de lot riverain prévue à l’article 31 du règlement de lotissement #298 pour permettre la construction d’une résidence isolée avec installations septiques et ouvrage de captation des eaux sur un lot riverain non desservi. La profondeur minimale requise pour un lot riverain non desservi est de 75 mètres lorsqu’ils se trouvent à moins de 300 mètres d’un lac ou à moins de 100 mètres d’un cours d’eau. La profondeur des 2 nouveaux lots créés serait de 44.22 mètres et de 57.27 mètres. La superficie et la largeur avant seront conformes à la règlementation.

**EFFETS DE LA DEMANDE DE DÉROGATION : (PRÉJUDICES, VOISINS, ETC.)**

Aucun préjudice causé.

**CETTE DEMANDE EST LOCALISÉE COMME SUIT :**

Lot: 3 670 546

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à Saint-Gabriel-de-Brandon, ce 11e jour de janvier 2024

Stéphanie Marier, dma

Directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION :**

Je, soussignée **Stéphanie Marier** greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, certifie avoir publié le présent avis public en affichant une copie sur le site internet de la municipalité et à l’entrée de l’édifice du bureau municipal au 5111 Chemin du Lac, Saint-Gabriel-de-Brandon, ce 11e jour de janvier 2024.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 11e jour de janvier 2024,

Stéphanie Marier, dma

Directrice générale et greffière-trésorière